

LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE PNR DE BRIERE

Données générales

Date de création du Parc : 1970
Région : Pays de la Loire
Département : Loire-Atlantique
Nombre de communes : 17
Démographie : 80 000 habitants
Villes-portes : Saint-Nazaire, Nantes
Superficie : 49 000 ha



Spécificités du territoire

Paysages et types de milieux

Le territoire du PNR de Brière se caractérise essentiellement par la présence de ses marais, qui couvrent le tiers de sa surface (17 000 ha). Le Parc a été créé à l'origine principalement pour mettre en valeur et protéger les marais briérons présentant une variété de milieux et une biodiversité exceptionnelle : prairies humides, roselières, piardes¹, copis², marais, canaux, etc. qui ont justifié l'inscription de la Brière à la liste des sites Ramsar en 1995.

Pressions identifiées

La perte d'usage des marais aboutit à un vieillissement du milieu et une perte de diversité écologique pouvant à terme induire une évolution de l'hydrologie des marais : envasement naturel, régression de la surface des plans d'eau (piardes et copis). Ces changements écologiques pouvant d'ailleurs aller à l'encontre du maintien des usages hydrologiques actuels.

Le marais est également soumis à des pressions extérieures liées au développement économique et démographique, principalement au Sud du Parc : industrialisation en bordure de l'estuaire Loire et urbanisation de pôles urbains (St Nazaire, la Baule).

Les stations balnéaires de grande notoriété à l'ouest du Parc attirent également de nombreux touristes.

Le PNR de Brière est l'un des Parcs les plus petits et les plus peuplés.

Contexte

Début de la réflexion TVB

La préservation des continuités écologiques fait depuis longtemps partie des actions menées par le Parc de Brière. Depuis 2004, Le Parc engage ainsi, une réflexion sur les continuités hydrologiques pour rétablir les axes migratoires de la faune piscicole.

Du fait des caractéristiques géographiques du territoire du PNR, l'identification des trames renvoie à une approche interrégionale, voire biogéographique, notamment pour l'anguille, les oiseaux migrateurs, ou le réseau Natura 2000. La Brière s'inscrit en effet dans un ensemble remarquable de zones humides sur la façade Atlantique.

Contexte régional

Lancé par la Région des Pays de la Loire, le nouvel outil de gestion des espaces naturels : le Contrat Nature, permet de soutenir des territoires pilotes sur la restauration de continuités

¹ Plans d'eau peu profonds, résultant des anciennes activités d'exploitation de la tourbe

² Partie d'un canal élargie par la coupe de la tourbe

écologiques pré-identifiées et de favoriser au niveau local la mise en œuvre d'inventaires scientifiques, de travaux de gestion et de restauration des milieux naturels, etc. Le Contrat Nature conclu pour 2 ans, s'inscrit à minima à une échelle intercommunale sur la base d'un programme d'actions détaillé pour la mise en place d'une TVB.

La conservation de la nature ordinaire du PNR de Brière a été mise en avant par le biais de cet outil. Les retours d'expérience des Parcs mitoyens permettent une opérationnalité plus importante autour de ce projet.

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire est en cours d'élaboration depuis le printemps 2011.

Prise en compte de la TVB dans la charte de PNR

Extrait du rapport de charte :

Objectif Stratégique 1.3 : Gérer et préserver la biodiversité.
 Article 19. Mettre en oeuvre la Trame Verte et Bleue.
 Article 20. Restaurer les continuités écologiques.

Identification / Cartographie de la TVB

La révision du SCoT de la communauté d'agglomération de CAP Atlantique a induit l'étude spatiale de la Trame verte et bleue se situant au sein du territoire du PNR sur la Presqu'île Guérandaise.

Le **Triton crêté** est la seule espèce d'amphibien inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats présente sur la Presqu'île Guérandaise. Elle compte parmi les espèces de cohérence Trame verte et bleue de la région Pays de la Loire et sa conservation s'inscrit dans une restauration des continuités bocagères.

Afin d'appréhender son état de conservation, un **inventaire par piégeage** des mares de la Presqu'île a été mené en 2011 par CAP Atlantique.

L'étude a permis d'identifier une **Trame verte et bleue en faveur de l'espèce sur les communes de Guérande et Saint-Lyphard.**

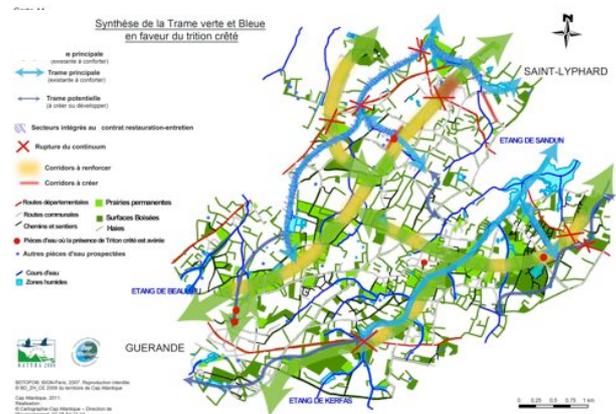
Cette TVB a été définie en considération des éléments suivants :

- **Réservoirs de biodiversité :** mares accueillant du Triton crêté (soit 5 sur le périmètre d'étude).
- **Milieux Structurants :** Prairies permanentes et espaces boisés hors conifères.
- **Milieux moins fréquentés :** Prairies temporaires, friches, forêts de conifères, zones urbaines franchissables.
- **Milieux répulsifs :** Zones urbaines infranchissables ou futures, cultures.

Le Triton crêté étant considéré comme espèce parapluie, cette trame pourrait servir à d'autres espèces telles que le Triton marbré, emblématique des bocages de l'ouest de la France, dont l'écologie est proche de celle du Triton crêté.



Localisation cartographique de la zone d'étude



Trame Verte et Bleue en faveur du Triton

Expériences et actions TVB

* Actions sur les problématiques de continuité et de qualité de l'eau (trame bleue)

- Préservation/restauration des continuités piscicoles / espèce cible (anguille) : mise en place de passes à civelles et anguilles, ouverture partielle des ouvrages hydrauliques entre l'estuaire de la Loire et le marais de Brière ;
- Préservation/restauration des continuités au sein du marais de Brière, entre le milieu aquatique permanent et temporaire (hiver) ;
- Préservation/restauration des continuités longitudinales des cours d'eau du bassin versant Brière-Brivet en intégrant à la réflexion la gestion des populations d'espèces invasives ;



- Expérimentation d'une MAE zone humide hors Natura 2000 (MAE de la DRAAF Pays de la Loire): cet outil permettra notamment une gestion des prairies de bas fond sur le bassin versant. Il est potentiellement très intéressant dans le cadre de la mise en œuvre opérationnel de la TVB pour assurer une continuité des zones humides.

Partenaires : Fédération de pêche, Groupe national anguille (GNA), Syndicat de marais.

* Contrat Nature 2013/2014

Entre 2013 et 2014 le PNR participera à la mise en œuvre du Contrat Nature.

Objectifs et actions :

Le projet vise à conforter la fonctionnalité des éléments constituant de la Trame verte et bleue (cours d'eau, mares, haies...) sur un secteur de bocage compris entre plusieurs sites remarquables, et de fort intérêt. Il s'appuie pour cela sur un ensemble de travaux opérationnels d'amélioration des réseaux de mares et de haies, de résorption des discontinuités liées aux infrastructures routières, et d'actions de sensibilisation - formation des acteurs du territoire à des pratiques de gestion plus adaptées.

Au-delà de ces objectifs opérationnels, la volonté collective de tous les partenaires est de créer une culture locale partagée de prise en compte de la TVB dans l'aménagement du territoire.

La construction multi-partenaire du projet est un atout pour atteindre cet objectif (Région des Pays de la Loire, Communauté d'agglomération Cap Atlantique, Communauté d'agglomération CARENE, Chambre d'agriculture 44, Conseil général de Loire Atlantique, Commune de Guérande, Commune de Saint-Lyphard, Commune de Saint-André-des-Eaux, Association Loire-Océane Environnement, PNR de Brière).

Les 10 actions prévues au Contrat Nature :

L'animation générale du programme ;
Des compléments d'étude préalables aux travaux ;
L'aménagement de dispositifs de franchissement des axes routiers pour la faune ;
La création et la restauration de mares ;
L'implantation et le confortement de haies bocagères ;
L'évolution des pratiques de gestion des éléments de la Trame ;
L'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme ;
La sensibilisation du grand public ;
La sensibilisation des scolaires ;
La diffusion et la valorisation des acquis du Contrat Nature.

Pour aller plus loin

➤ [Site internet du Parc](#)

Contact :

Emmanuelle VOISIN
Chargée de mission TVB
e.voisin@parc-naturel-briere.fr